

Nous voulons tout d'abord mettre en garde ceux qui croient que tous les agriculteurs des Prairies sont en bonne situation financière, se fondant pour cela sur quelques cas particuliers ou sur un faible pourcentage de cultivateurs relativement prospères dont font état parfois ceux qui voient la situation de loin ou ceux qui habitent la ville et qui ne sont pas du tout au courant des conditions économiques du cultivateur des Prairies à l'heure actuelle. On a complètement tort de supposer que la totalité ou même la majorité des cultivateurs de l'Ouest sont en mesure de montrer un bilan de plus en plus favorable à la fin de chaque campagne. Bien des gens qui jugent ainsi à la légère sont sans doute complètement induits en erreur par les déclarations touchant le revenu brut du cultivateur qu'on entend dans des discours ou qu'on lit dans les journaux.

On ne peut juger de la prospérité de l'agriculture, comme de celle de toute autre industrie, d'après ses recettes brutes. Il faut plutôt se fonder sur le revenu net de l'agriculteur. Certes, le revenu brut de l'agriculture augmente comme celui de tous les autres grands secteurs économiques du Canada, mais il en reste pas moins que le revenu net de l'agriculture est en baisse et bien que la production moyenne ait été plus forte récemment nous nous inquiétons de ce que l'ensemble des prêts agricoles augmentent nécessairement à vive allure. La dette envers les sociétés de prêts sur des achats de toutes sortes ainsi que la dette envers les marchands locaux sont un autre point qui nous inquiète vivement et nous craignons que les prix actuels ainsi que le revenu de l'agriculteur de l'Ouest, revenu qui constitue notre part du revenu national, ne laissent pas à l'agriculture une réserve suffisante pour la protéger des aléas naturels de la production auxquels l'industrie agricole est exposée chaque année.

Nous croyons que le gouvernement du Canada devrait prendre quelques mesures précises afin de relever le prix de base des denrées agricoles, et particulièrement des denrées qui se vendent sur le marché national et se consomment au Canada, d'après une formule de prix qui se rattacherait directement aux prix des biens et services pratiqués au Canada.

Manutention des grains et administration de la loi des grains du Canada

Le syndicats agricoles des Prairies trouvent de plus en plus à redire à la façon dont la Commission des grains du Canada applique actuellement la loi des grains du Canada. A certaines occasions, lorsque des délégations agricoles se sont présentées devant la Commission, les agriculteurs de l'Ouest ont eu l'impression que la Commission semblait plus favorable et intéressée au bien-être des sociétés qui manutentionnent le grain qu'à la protection et à la sauvegarde des intérêts et du bien-être des agriculteurs. Nous sommes d'avis que la statistique actuelle de la Commission touchant la manutention des grains n'est pas assez détaillée pour bien faire voir les opérations des diverses sociétés et permettre de suivre exactement le mouvement des grains depuis le moment de leur livraison par l'agriculteur à l'élevateur régional jusqu'au moment de leur exportation ou de leur classement définitif.

Nous nous sommes déjà plaints que la situation actuelle ne donnait pas satisfaction, mais nous sommes forcés de déclarer qu'on n'y a pas apporté de changements sensibles. Nous possédons en certains cas des lettres de la Commission nous informant que certains renseignements touchant des classes particulières ou certaines manutentions ne sont pas disponibles. Par contre, nous tenons à féliciter la Commission canadienne du blé de maintenir des états bien plus exacts et plus complets de ses ventes suivant les divers genres et classes de blé. On ne nous a pas encore suffisamment et bien expliqué pourquoi la Commission des grains du Canada ne maintient pas une statistique plus complète des diverses classes de grains passant par les différents stades de manutention.